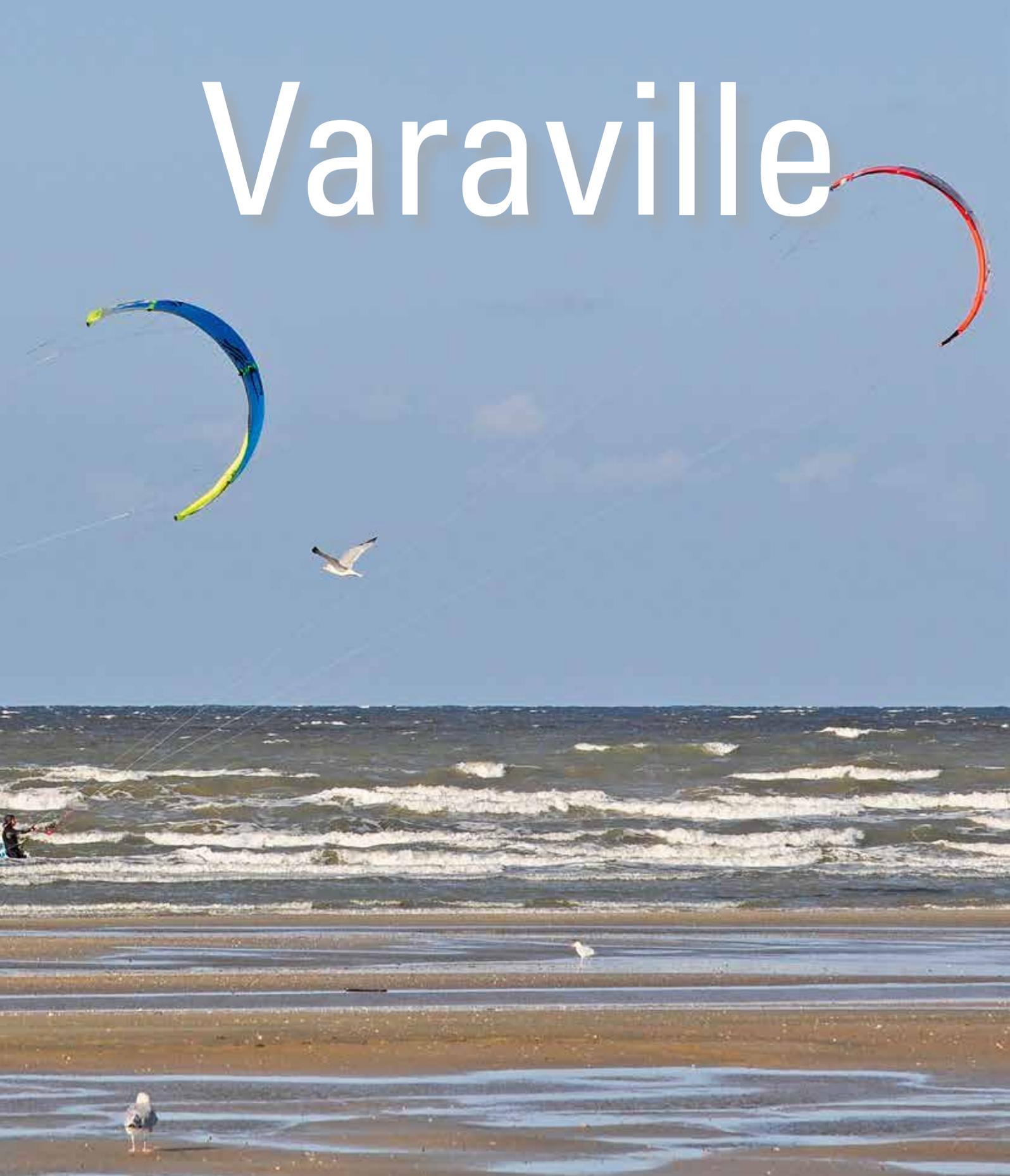


Varaville



INFORMATIONS MUNICIPALES

PAGE 3

ACTIVITÉS ESTIVALES

TENNIS - CLUB DE PLAGE
BASE NAUTIQUE - ÉCOLE DE NATATION
PAGE 12

ASSOCIATIONS

TOURISME - VIE LOCALE
SPORTS ET LOISIRS
PAGE 14

03 Informations municipales

**08 Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**

08 État civil

**09 Informations
intercommunales (CCED)**

10 Sécurité

11 Activités estivales

12 Histoire

13 Culture

14 Associations

20 Collecte des déchets

22 Agenda

23 Informations pratiques



Photo de couverture :

Jean-Louis Hernandez

Directeur de la publication :

Joseph Letorey, maire de Varaville

Rédaction et coordination :

Raphaël Aldrovandi,
Joseph Letorey

Photos : Raphaël Aldrovandi,
Joseph Letorey, X

Chers Varavillaises et Varavillais,

Sous une apparence de calme, dans notre mairie, comme dans d'autres du territoire, règne une activité importante.

Nous vivons une époque particulière, où la règle est de tout regrouper, de tout recentraliser, pour un motif d'économies. Les cantons ont été redécoupés, les régions ont été fusionnées. Aujourd'hui, ce sont les communautés de communes qui s'adonnent à l'exercice du regroupement.

Les dés sont jetés. Le 4 mai, le préfet a signé l'arrêté de création de la nouvelle intercommunalité : 32 communes, 30 000 habitants constitueront la nouvelle collectivité.

Quelles en sont les implications ? Tout d'abord, il faut définir les objectifs, les compétences exercées par ce nouvel ensemble. 15 groupes de travail ont été ainsi créés, réunissant des délégués des 3 communautés de communes actuelles de la CCED, Cabalor et Copadoz.

C'est d'abord une affaire d'hommes et de femmes. Il faut apprendre à se connaître et à travailler ensemble. C'est dans un groupe harmonieux que se fera la réussite de cette communauté de communes. C'est donc une année de transition que connaît notre territoire, les équipes œuvrant surtout à préparer l'avenir.

Cette « fusionniste » aigüe concerne également les communes, l'État proposant la création de communes nouvelles par la fusion de communes voisines.

Varaville a été sollicitée mais n'a pas donné suite. Le conseil municipal n'est pas favorable à une fusion avec une autre commune et estime que, si une telle décision s'imposait, elle serait prise par les habitants, en pleine connaissance de cause, dans le cadre d'un programme électoral.

Une opération commence : la révision du PLU. Par délibération du 30 mars 2016, le conseil municipal a prescrit sa révision. C'est un acte important qui définira pour l'avenir quels sont les terrains constructibles, sous quelles conditions. Les habitants sont associés à cette opération ; ils peuvent s'exprimer, dès maintenant, un registre étant à leur disposition en mairie. Vous trouverez toutes les explications dans les pages intérieures.

Néanmoins, la mairie continue à assurer l'entretien de la commune afin de la conserver propre, fleurie, accueillante, côté plage comme côté campagne. Nous désirons par ces actions préserver notre espace de vie et offrir une atmosphère sereine et de qualité à tous les Varavillais.

Pour votre sécurité, un projet, commun avec la ville de Cabourg, de réhabilitation de l'avenue des Devises est en cours et des réunions publiques sont prévues pour le présenter.

Le tourisme deviendra une compétence intercommunautaire obligatoire, ce qui amènera aussi des changements dans nos habitudes. Pour cette année, c'est la commune qui gère cette compétence : embauche des sauveteurs, ASVP, office de tourisme, animateurs du club de plage, personnels permettant un fonctionnement sans faille de nos équipements, pour votre plaisir et votre sécurité.

Bon nombre d'animations ont été préparées pour cet été, les salariés et les associations se mettant en quatre pour animer la commune. Qu'ils en soient remerciés.

Je vous souhaite à tous un excellent été.



Joseph Letorey
Maire de Varaville

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le PLU est le document, conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, qui contient les règles de construction applicables sur le territoire de la commune, notamment les règles d'occupation des sols et les contraintes de construction (densité, hauteur, règles de retrait, matériaux, couleur, etc.). Il intègre

également les exigences au regard des risques d'inondations et de submersion marine.

Le PLU de référence actuel pour instruire les permis de construire a été arrêté par délibération de Conseil municipal en date du 23 novembre 2012.

Les évolutions des cartographies de submersion marine, la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), la mise en cohérence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avec la loi Grenelle II, rendent indispensable la révision de notre PLU.

Notons que la révision d'un PLU dure généralement de 18 à 24 mois.

Ainsi, le Conseil municipal, réuni le 30 mars 2016, a prescrit l'élaboration d'un PLU fondé sur les objectifs suivants :

- Adapter le PLU pour intégrer les évolutions réglementaires récentes (Grenelle, ALUR...).
- Mettre en compatibilité le PLU avec les nouvelles cartes de submersion marine des directives de l'État.
- Assurer un développement harmonieux et maîtrisé de l'urbanisation : réflexion sur la densification et l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs.
- Adapter les espaces boisés classés.

- Adapter les règles de construction pour développer les commerces de proximité et les activités existantes.
- Préserver le patrimoine communal, les paysages et la biodiversité (zones naturelles et zones humides).
- Protéger la plage et la zone littorale pour préserver son identité et maintenir un tourisme familial.
- Assurer les conditions d'accueil des gens du voyage en accord avec la communauté de communes en réfléchissant à une bonne intégration paysagère et environnementale.
- Développer les outils d'accueil touristique : golf, camping-car, parc hôtelier, liaisons douces et voies vertes.

Une procédure **de concertation et de communication** est retenue par le conseil municipal et se déroulera selon les modalités suivantes :

1) Moyens d'information :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.
- Dossier disponible en mairie.
- Article dans le bulletin municipal.
- Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté.
- Information sur le site internet de la commune.

2) Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Une réunion publique.

Le registre permettant à chacun d'inscrire ses remarques, ses observations et/ou ses questions est d'ores et déjà disponible aux heures d'ouverture de la mairie.

LOGEMENT

Le lotissement des Colombiers

Ce petit groupe de 10 terrains se construit régulièrement. Les nouveaux habitants s'installent dans notre commune. Il reste quelques terrains à vendre. Les nouveaux habitants ont choisi de venir habiter dans cette commune, cherchant généralement une tranquillité que les villes ont de plus en plus de mal à leur offrir.

Le lotissement des Greens

Aujourd'hui, les règles de submersion marine ont été modifiées et le lotissement Matmut est de nouveau constructible. La société propriétaire organise un concours d'architectes afin de lui donner un visage nouveau, respectant l'environnement du marais et celui de notre commune. Il pourrait engendrer une reprise des travaux sur ces terrains abandonnés depuis près de 10 ans.

EMBELLISSEMENT

La salle polyvalente

Le plafond a été remplacé. Apportant esthétique et confort, c'est un premier pas vers la rénovation de cette salle utilisée quotidiennement par la mairie, les associations de la commune et les particuliers pour leurs manifestations. Il faut revoir la cuisine, mettre aux normes les réseaux, améliorer les locaux.



VOIRIE

Le parking du stade

Ce grand terrain servait de parking temporaire les jours de manifestations, restant inoccupé la grande majorité du temps. Il fallait lui donner un « air » de parking pour qu'il devienne d'un usage quotidien. C'est chose faite aujourd'hui ; de nombreuses voitures l'utilisent pour les associations, les commerces, les chevaux et, bien sûr, le marché.

Le marché

C'est une opportunité que la municipalité a saisie au vol : accueillir un marché. C'est une demande récurrente de la population : pouvoir bénéficier de produits frais, à proximité, une fois par semaine, apporte un confort aux habitants et aux estivants.

Un marché est aussi un lieu de rencontre, un lien social entre les habitants. Celui de Varaville commence à entrer dans les mœurs et sera peut-être complété d'un autre le mardi soir pendant la période estivale.



SANTÉ

Le centre médical et paramédical

Nous saluons l'arrivée d'une nouvelle spécialité : la réflexologie plantaire. C'est madame Claudia Duval qui va exercer cette thérapie.

Quels sont les bienfaits apportés par la réflexologie plantaire ? La réflexologie plantaire est le bien-être par les pieds pour petits et grands.

Qu'est-ce que la réflexologie plantaire apporte ?

- Elle rétablit de façon naturelle l'équilibre du corps.
- Elle relâche les tensions.
- Elle améliore la circulation sanguine et nerveuse.
- Elle aide au sommeil.



INFORMATIONS DIVERSES

L'éclairage public



Afin de faire face aux difficultés financières, de nombreuses communes ont été contraintes d'adopter la coupure de l'éclairage public. Varaville a réussi à surmonter les baisses des dotations depuis 4 ans, ainsi que les dépenses imposées par l'État. Elles atteignent 100 000 € cette année et la commune est dans l'obligation de diminuer encore ses dépenses.

Les tribunaux ont décidé que des zones d'ombre étaient proscrites et donc que l'allumage d'un lampadaire sur 2 ou 3 n'était pas acceptable.

La nuit suscite toujours un sentiment d'angoisse pour les piétons. Cependant, les nombreuses communes ayant adopté ces coupures n'ont pas constaté d'augmentation de la délinquance.

Des sondages ont été effectués et, de façon inattendue, bon nombre de personnes ont émis un avis favorable : le geste écologique et la limitation de l'augmentation des impôts sont des arguments qui n'ont pas laissé insensibles les administrés.

L'économie attendue est de près de 20 000 €.

Les communes nouvelles

Le gouvernement favorise la fusion des communes afin de former des communes nouvelles et de diminuer leur nombre en France. L'encouragement se traduit par des incitations financières.

Le sujet fait l'objet de concertations entre les maires, de propositions. Il s'ensuit des débats au sein des collectivités.

La presse s'est faite l'écho d'une proposition de Cabourg de former une commune nouvelle avec Varaville, provoquant du même coup de nombreux bruits qui se sont répandus, amplifiés, déformés, comme c'est souvent le cas avec les rumeurs.

Les élus ont été consultés, un débat a été organisé à la mairie.

Il en ressort que les élus de Varaville, dans leur grande majorité, sont défavorables à cette idée.

Il n'y aura donc pas de suite donnée à ce projet.

Budget



Le budget 2015 s'est déroulé selon les prévisions avec une capacité d'autofinancement très réduite, conséquence de la baisse des dotations.

On le dit, on le vérifie, « l'argent est le nerf de la guerre ». Confrontés à ce vieil adage et pour élaborer le budget communal, les élus ont travaillé pour limiter autant que possible l'augmentation des taxes locales.

Cet exercice financier impose néanmoins de faire des choix tant dans le budget de fonctionnement que dans les projets d'investissements.

En effet, sur les budgets 2014, 2015 et 2016, on comptabilise une perte de plus de 100 000 € des recettes de fonctionnement (dotation forfaitaire et taxe d'aménagement en baisse et augmentation du fonds de péréquation).

Le choix des élus a été de stabiliser voire diminuer les charges de fonctionnement. Néanmoins, de nombreuses charges sont incompressibles telles que les salaires qui représentent 50% des dépenses de fonctionnement, les contributions versées aux écoles (52 000 €), les services d'incendie (35 000 €), l'éclairage public (54 000 €), bien que diminué en 2016 eu égard à l'extinction des lampadaires à 23 h. La subvention du CCAS a été également baissée de 10%. Par ailleurs, tous les autres postes ont fait l'objet d'une

analyse approfondie permettant d'en réduire le montant pour certains. Malgré ces efforts, il est apparu indispensable d'augmenter les taux d'imposition restés inchangés depuis 2010.

La taxe d'habitation passe de 8,51 % à 9,02 %, la taxe foncière de 10,61 % à 11,24 % et la taxe foncière non bâti de 23,01 % à 24,39 %.

Concernant les investissements, ce sera une année de transition avec un budget de 513 000 € : une révision du PLU a été engagée, des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques, du matériel divers pour l'entretien de la commune ainsi que des travaux pour la réfection de l'avenue des Devises (conjointement avec la commune de Cabourg), du matériel pour la salle polyvalente nécessaire à la location ainsi que des matériaux pour l'entretien des berges de la Dives et des chemins des marais. Un remboursement d'emprunt se termine en 2016 apportant une marge de manœuvre pour l'avenir.



L'atlas des zones submersibles

C'était un point difficile : suite à la tempête Xynthia, une grande partie de la commune était considérée inondable, supprimant toute possibilité de construction ou d'agrandissement. Des études ont été effectuées ; elles ont montré que le risque ne concernait que le marais. De nouvelles cartes ont été dessinées, autorisant de nouveau les constructions sur le Hôme et le bourg. Le préfet a prescrit l'élaboration d'un PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) qui est encore en cours d'instruction.

Désormais, en suivant les règles du PLU, il n'y a plus de cote de plancher imposée.



Le Hôme



Le bourg

Taxe de séjour

À Varaville, les locations saisonnières sont soumises à la taxe de séjour forfaitaire applicable aux propriétaires louant leur résidence. Elle est applicable du 15 juin au 13 septembre de chaque année, soit 90 nuitées, avec un abattement de 30%, sur la base de 0,20 € par personne par nuit. Les propriétaires redevables de la taxe de séjour forfaitaire sont tenus de faire une déclaration à la mairie, sur laquelle figurent obligatoirement la nature de l'hébergement et la capacité d'accueil.

La taxe est due obligatoirement par tous les logeurs. Il leur appartient de la récupérer auprès des locataires.

En cas de location saisonnière, nous vous invitons donc à déclarer ces renseignements en mairie, avant que la taxe ne soit assujettie d'office. Des contrôles seront effectués et, en cas de défaut de déclaration, le logeur encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe pouvant atteindre 750 €.

La taxe de séjour contribue à financer les services supplémentaires mis à disposition des estivants : sauveteurs, office de tourisme, etc. Toutes les communes littorales l'appliquent.

Une fois la taxe de séjour réglée et si vous le souhaitez, nous vous invitons à vous rendre à l'office de tourisme pour que votre location apparaisse gratuitement sur le site internet de l'office de tourisme, rubrique « Hébergements ».

La communauté de communes

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose aux communautés de communes des fusions et regroupements afin de comporter plus de 15 000 habitants.

Le canton de Cabourg lui-même a déjà été étendu aux communautés de communes de Cabalor (Merville-Franceville-Plage et communes alentour) et de Copadoz (Dozulé et communes alentour).

C'est dans ce contexte que s'élabore la nouvelle communauté de communes dans laquelle nous nous retrouverons le 1^{er} janvier 2017.

L'arrêté de création a été signé le 4 mai par le préfet. Il indique les communes membres :

- **Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives, composée des communes de :**
 - Auberville, Cabourg, Dives-sur-Mer, Gonnevill-sur-Mer, Houlgate, Varaville.
- **Communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne (Cabalor), composée des communes de :**
 - Amfreville, Bavent, Bréville-les-Monts, Gonnevill-en-Auge, Hérouvillette, Merville-Franceville-Plage, Petiville, Ranville, Sallenelles.
- **Communauté de communes du Pays d'Auge dozuléen (Copadoz), composée des communes de :**
 - Angerville, Basseneville, Brucourt, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Douville-en-Auge, Dozulé, Goustranville, Grangues, Heuland, Périers-en-Auge, Putot-en-Auge, Saint-Jouin, Saint-Léger-Dubosq, Saint-Vaast-en-Auge.
- Ce projet de périmètre est étendu aux communes d'Escoville et Saint-Samson qui appartiennent à la **communauté de communes Entre Bois et Marais**.

C'est désormais un ensemble de 30 000 habitants.

Pour quoi faire ?

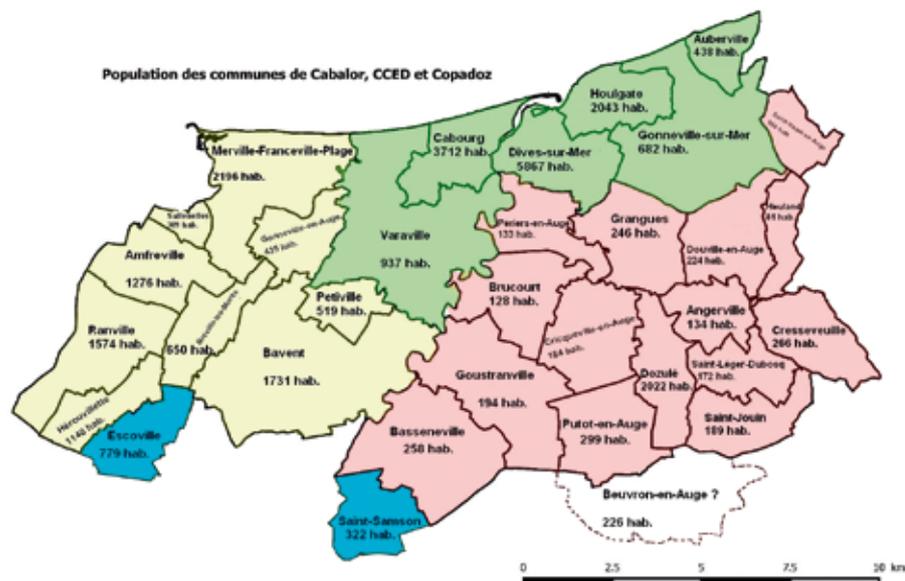
Les élus travaillent afin de définir les compétences qui seront exercées par le nouvel établissement.

Certaines sont obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace, traitement des déchets ménagers, aménagement des aires d'accueil des gens du voyage. Le tourisme est partie intégrante du développement économique et deviendra une compétence communautaire.

D'autres sont optionnelles : assainissement, gestion des eaux, petite enfance, écoles de voile et de musique, équipements sportifs, environnement, sans oublier la fiscalité.

Le choix est fait : le siège de la communauté de communes sera à Dives-sur-Mer.

Le nom et le logo sont actuellement en cours d'étude.



Qualité des eaux de baignade

(à l'issue de la saison balnéaire 2015)



La qualité des eaux de baignade

Comme chaque année, les eaux de baignade qui bordent notre commune sont excellentes.

Circulation des animaux sur la plage

Afin d'améliorer la sécurité et la salubrité publiques sur la plage, deux arrêtés municipaux sont en vigueur concernant la circulation des animaux sur la plage. Vous pouvez consulter l'intégralité des arrêtés par voie d'affichage ou sur le site internet de la commune. Voici les aspects de ces arrêtés applicables en saison estivale :

- **Concernant les chevaux** : ils ne sont autorisés sur la plage qu'entre deux heures avant et deux heures après l'heure du calendrier officiel des marées basses de Dives-sur-Mer, et ne peuvent circuler que sur la bande de sable découverte par la marée descendante. L'accès à la plage, sur la zone autorisée, se fera par les cales à bateaux sises avenue des Devises, rue des Bains et rue de Lutho. De plus, du 16 juin au 30 septembre, ils sont interdits sur la plage de 9 h à 20 h. À noter que, **pour toute l'année, un cavalier ou driver ne peut être responsable que d'un cheval.**

- **Concernant les chiens** : du 16 juin au 30 septembre, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chiens ne sont autorisés que tenus en laisse sur le sable mouillé. Entre l'avenue des Devises et la rue Bracke-Morel, ils ne sont autorisés qu'avant 9 h et après 20 h. Ils sont autorisés en permanence à l'ouest de la rue Bracke-Morel.



QUELQUES RAPPELS POUR VOTRE TRANQUILLITÉ

Pêche aux coques

Depuis l'année dernière, une nouvelle réglementation est applicable pour la pêche aux coques.

Ainsi, la pêche de loisirs est autorisée du vendredi au lundi inclus, ainsi que les jours fériés. Pendant la saison estivale, elle est autorisée tous les jours du 30 juin au 31 août.

Elle est limitée à cinq kilos par pêcheur et par jour, et la taille des coquillages doit être supérieure à trois centimètres.

Tontes et bricolage

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Ils sont interdits en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf les tondeuses à gazon autorisées de 10 h à 12 h.

Feux

Il est strictement interdit de brûler tous types de déchets (déchets ménagers, déchets verts, etc.) à l'air libre et en incinérateur (article 84 du Règlement sanitaire départemental).



La mairie communique

Les comptes Facebook et Twitter de la mairie sont toujours actifs.

Une alerte météo ? Un accident ? Des travaux ? La mairie communique pour vous informer dans les meilleurs délais.

Soyez nombreux à nous suivre.



Centre Communal d'Action Sociale

Après un hiver doux, il est temps de revenir sur les différentes activités du CCAS.

Après une fin d'année festive marquée par le repas des anciens et le spectacle de Noël des petits Varavillais, penchons-nous sur les manifestations prévues pour le deuxième semestre 2016.

Le jeudi 8 septembre 2016, il est proposé un voyage à Paris. Croisière sur les bateaux-mouches avec un excellent déjeuner, puis ascension du Sacré-Cœur en funiculaire et temps libre place du Tertre avant le retour vers Varaville. Le CCAS se rapprochera de chacun de vous afin de vous donner toutes les informations nécessaires quant à votre participation.

Le 13 octobre 2016, à 14 h 30, à la salle polyvalente, la mairie organise pour les seniors, avec la participation de GMF, une remise à niveau du code de la route. Un intervenant de l'auto-école C3M de Cabourg vous proposera de parfaire vos connaissances à l'aide de diapositives thématiques (signalisation, règles de circulation et de priorités, etc.). Nous vous informerons prochainement sur les modalités d'inscription.

Le vendredi 9 décembre 2016, repas dansant des anciens avec une attention toute particulière aux seniors présents ayant fêté leurs 80 printemps dans l'année. Nous serons heureux de vous y rencontrer, cette journée étant un moment d'échange et de gaieté à partager avec les seniors de la commune. Nous pourrions vous véhiculer si vous ne pouvez vous déplacer. Des explications vous seront communiquées.

Le vendredi 16 décembre 2016, spectacle avec la présence du père Noël pour nos petits Varavillais et remise des présents à chacun (confiseries, livre ou places de cinéma selon l'âge des enfants). Nous reviendrons vers vous pour plus de précisions.

Malgré un budget en baisse de 10%, le CCAS tient à vous faire bénéficier de toutes ces actions.

Comme en 2015, il sera versé aux familles qui en feront la demande auprès de nos services une aide de 45 € pour les enfants rentrant au collège en 6^e et ce jusqu'à la classe de 3^e. Il sera simplement demandé un justificatif de présence de la part de l'établissement scolaire.

Comme chaque année, des aides au chauffage ont été versées aux personnes selon leurs ressources, ainsi que des aides alimentaires ponctuelles.

Le CCAS est à votre disposition sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour répondre à toutes les demandes de votre part concernant des démarches à effectuer ou toute autre demande d'action sociale (dossiers APA, etc.).

Nous vous rappelons que le Secours Catholique de Cabourg (rue du Petit Pont de Pierre), ainsi que les Restos du Cœur (pendant la saison hivernale), peuvent apporter un soutien aux plus défavorisés.

L'équipe du CCAS vous souhaite une bonne saison estivale.



Dans le cadre du « Plan national canicule », un registre recensant les personnes vulnérables de plus de 65 ans, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés, de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, les titulaires d'une autre carte d'invalidité ou d'une pension d'invalidité de la Sécurité sociale ou relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, vivant à leur domicile et d'une façon isolée, est ouvert au niveau de la commune.

Les Varavillais concernés, ou leur entourage, doivent se manifester auprès du Centre Communal d'Action Sociale. Cette action permettra une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du Plan national canicule.

Contactez la mairie du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le mercredi après-midi de 14 h à 17 h au 02 31 91 04 74, ou la police municipale au 02 31 24 08 00.

État civil

Naissances

Léna Picot,
née le 4 janvier 2016

Mariages

Benjamin Heutte et Émilie Robert,
le 14 mai 2016

Décès

Jean Gosselin,
décédé le 20 mai 2016

Le Relais d'Assistants Maternels à Varaville



Le 18 juin, le Relais d'Assistants Maternels de la CCED a été inauguré.

Depuis le mois de juin, les jeunes enfants et les assistantes maternelles sont accueillis dans les nouveaux locaux du Relais d'Assistants Maternels (RAM) que la communauté de communes a construits à Varaville, en mitoyenneté avec le centre médical, en face de la mairie.

Lors de l'inauguration le samedi 18 juin dernier, en présence d'Hélène Courcoul-Petot, sous-préfète, et d'Olivier Colin, conseiller départemental, Bernard Hoyé, président de la CCED, rappelait l'étroite coopération entre la communauté de communes et Varaville pour la réalisation de cet équipement. La commune qui avait acheté le terrain pour la construction du centre médical en a rétrocédé 770 m² à la CCED pour le montant de 150 000 €. Une même architecte et maître d'œuvre, Aurélie Baetz, a été choisie pour la conception du centre médical et du RAM. Enfin, 13 entreprises ont travaillé en même temps sur l'ensemble du bâtiment.

Les locaux ont d'abord accueilli la halte garderie/multi-accueil, à la recherche d'un espace pendant la rénovation de son lieu d'accueil situé à Cabourg. Le RAM a pu intégrer ses locaux à Varaville en juin.

Joseph Letorey, maire de Varaville et vice-président de la CCED en charge de la petite enfance, déclarait le jour de l'inauguration : *« C'est dans l'enfance que se dessine l'avenir des enfants. Ils sont curieux de tout, ils façonnent des comportements qu'ils garderont tout au long de leur vie. Durant cette période, nous leur apportons des atouts dont ils auront besoin dans leur vie d'adultes. »*

Bernard Hoyé rappelait que le coût total de l'opération, 385 000 €, avait été subventionné à hauteur de 71 % grâce à l'aide financière du département du Calvados et de l'État. *« Sans eux, le projet n'aurait pu aboutir »,* affirmait-il.

Le RAM dispose ainsi d'un nouveau lieu d'activité pour les petits de moins de 6 ans et d'un bureau où Karine Merle, animatrice du RAM, reçoit parents et assistantes maternelles. Parfaitement conçu pour l'accueil des jeunes enfants, joliment meublé et joyeusement coloré, ce nouvel espace satisfait déjà petits et grands.

Les ateliers d'éveil se déroulent désormais (sur inscription) :

- Le lundi et le jeudi à Varaville.
- Le mardi à Dives-sur-Mer (Résidence de la Druelle).
- Le vendredi à Cabourg (centre de loisirs).

Relais d'Assistants Maternels de la CCED
Tél. 02 31 24 09 86
ram@cced.fr - www.cced.fr



La prévention et la sécurité sur la plage de Varaville



Baignade surveillée, absence de dangers particuliers



Baignade dangereuse mais surveillée



Baignade interdite

Trois zones de baignade sont surveillées par les sauveteurs en mer **tous les jours de 12 h à 18 h 30** du samedi 2 juillet au dimanche 28 août.

Un signal sonore et une annonce indiquent le début et la fin de la surveillance. Pendant toute sa durée, un drapeau est hissé en haut du poste (voir ci-dessus).

Ces trois zones de baignade se trouvent à proximité des trois postes de secours auprès desquels vous trouverez des informations sur la température de l'eau et de l'air, les horaires des marées, la signalétique et la réglementation.

- **Le poste de secours n°1**, au niveau de la rue Magdelaine, où vous trouverez le chef de plage ou son adjoint. Si vous venez avec un groupe d'enfants, présentez-vous à eux.
- **Le poste de secours n°2**, au niveau de la rue Bracke Morel.
- **Le poste de secours n°3**, au niveau de la rue Général de Gaulle.

Le rôle des sauveteurs en mer est aussi de vous rappeler à l'ordre si vous ne respectez pas les mesures de sécurité. Merci d'écouter leurs consignes.

Pour les enfants, une vigilance permanente de la part des adultes est nécessaire :

- Sur la plage, quand ils jouent sur le sable, vous pouvez leur montrer le poste de secours comme repère s'ils se perdent.
- Quand ils se baignent, même dans les petits bassins d'eau qui se forment à marée basse, apprenez-leur à respecter les limites de la zone de bain, à ne pas se baigner sans surveillance et à ne pas faire semblant de se noyer ou de noyer un camarade de jeu.

La présence des sauveteurs en mer ne dispense en aucun cas l'obligation de surveillance que les parents ont à l'égard de leurs enfants, en particulier s'ils sont en bas âge !

→ Avant chaque exposition au soleil et, régulièrement, notamment après les baignades, appliquez sur l'ensemble de leur peau une crème solaire avec un indice de protection élevé. Faites-leur porter un chapeau, des lunettes de soleil, un tee-shirt.

→ Donnez-leur à boire régulièrement de l'eau, les enfants ne pensant pas toujours à en réclamer.

Et rappelez-vous :

- Un temps couvert ne protège pas : les rayons responsables des coups de soleil passent à travers les nuages...
- Baignez-vous de préférence dans la zone de bain lorsqu'elle est surveillée (drapeau vert hissé).
- Si vous repérez une personne en difficulté ou en danger, appelez les sauveteurs en mer ou demandez à quelqu'un de les prévenir.

Opération « Tranquillité vacances »

Comme chaque année, il vous est possible de demander à la police municipale de Varaville de veiller sur votre domicile pendant vos congés. Il vous suffit simplement de compléter un formulaire disponible à la police municipale ou sur le site internet de la commune (www.varaville.fr, rubrique « Sécurité »).

L'agent de la police municipale effectuera des rondes autour de votre domicile et pourra ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, en cas d'effraction, prendre immédiatement les mesures nécessaires.



ACTIVITÉS ESTIVALES

Tennis



Tout au long de l'année, vous pouvez réserver les courts de tennis de Varaville en mairie, aux heures d'ouverture :

- Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h.
- Le mercredi, de 14 h à 17 h.

En juillet-août, c'est à l'office de tourisme qu'il faudra vous adresser :

- Ouvert tous les jours, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Des contrôles fréquents sont effectués par la police municipale. Conservez bien votre ticket de réservation. En cas de fraude, le prix du ticket sera doublé.

Durée	Tarifs
Heure	8,50 €
Semaine	48 €
Quinzaine	85 €
Mois	150 €
Hors saison (1 heure / jour)	75 €

Vous pouvez également vous inscrire pour des stages ou des cours particuliers auprès de Say Luang, diplômé d'état, au 06 74 38 38 48.

Base nautique



	Location 30 minutes	Location 1 heure	Location 2 heures	Location 4 heures (1/2 journée)	Cours particuliers
Catamaran		40 €	72 €	124 €	51 €*
Planche à voile		16,50 €	28 €	48 €	33 €
Paddle-board	11,50 €	16,50 €	28 €	48 €	
Kayak simple	8,50 €	11,50 €	19,50 €	38 €	
Kayak double	11,50 €	16,50 €	28 €	48 €	
Combinaison	3,50 €	5,50 €	8,50 €	10,50 €	

* Catamaran : 51 € le cours particulier pour une personne ; comptez 10 € pour une personne supplémentaire sur le bateau.

Pour informations et/ou réservations :
Pôle Nautique de l'Estuaire de la Dives
Tél. 02 31 91 43 14

Club de plage



Le club de plage municipal est ouvert tous les jours (sauf le dimanche) en juillet et août, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Il est situé sur la plage du Hôme, face au poste de secours n°1, rue Raoul Magdelaine.

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser sur place.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
L'heure	5,50 €	11 €	16,50 €
Matin ou après-midi	11 €	22 €	33 €
1 journée	16 €	32 €	48 €
1 semaine	60 €	105 €	135 €
2 semaines	95 €	155 €	210 €



École de natation

Des titulaires du Brevet d'État vous proposent des cours de natation, dans un bassin couvert et chauffé, à proximité de la plage.

Activités	Durée (en minutes)	Tarifs 1 séance par personne	Tarifs 6 séances par personne	Tarifs 12 séances par personne
Leçon (2 personnes maximum)	40	12 €	69 €	125 €
Perfectionnement (6 personnes maximum)	30	11 €	63 €	116 €
Éveil aquatique (3 personnes minimum)	30	10 €		
Cours particuliers (suivant disponibilités)	20	20 €		

Renseignements et réservations :

- Sur place, rue Raoul Magdelaine (près du poste de secours n°1), du lundi au samedi, de 9 h à 18 h.
- Sur le site internet www.natation-varaville.sitev.com.
- Par téléphone :
 - Du samedi 4 au samedi 16 juillet : Loïc au 06 20 08 55 39.
 - Du lundi 18 juillet au samedi 27 août : Samuel au 06 80 54 72 26.

Devoir de mémoire

Depuis la dissolution de l'association la Varavillaise, c'est l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui participe à nos manifestations patriotiques (8 mai et 11 novembre).

Intervenant également sur Cabourg, Dives-sur-Mer et Houlgate, sa mission de perpétuer le devoir de mémoire demeure indispensable et essentielle afin de ne jamais oublier les nombreux soldats et civils morts pour la France.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de ces moments d'hommage et de recueillement.



La bataille d'Hastings : 1066-2016

En cette année 2016, la Normandie fête les 950 ans de la bataille d'Hastings (14 octobre 1066).

Cette bataille oppose Harold II, dernier roi anglo-saxon d'Angleterre, au duc Guillaume II de Normandie. Lors de cet affrontement, Harold est tué et Guillaume devient Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre.

De nombreuses festivités (fêtes médiévales, spectacles, conférences, expositions, etc.) sont au programme cette année, notamment durant l'été, comme à Falaise, Caen, Dives-sur-Mer, Bayeux, Crèvecœur-en-Auge... Vous retrouverez le programme complet de ces festivités dans la brochure « Bienvenue en Normandie médiévale », disponible à l'office de tourisme.



34^e exposition de peinture et sculpture

La 34^e exposition de peinture de Varaville se déroulera du samedi 9 au dimanche 17 juillet 2016 à la salle polyvalente du Hôme.

Comme chaque année, une trentaine d'artistes de tous horizons exposeront leurs œuvres : aquarelles, huiles, pastels, sculptures. Vous pourrez venir les découvrir tous les jours de 15 h à 19 h.

Cette année, c'est Joss (Jocelyne Lucas) qui sera l'invitée d'honneur puisqu'elle a remporté le prix du jury en 2015.

Annette Blais, lauréate du prix public l'an dernier, nous présentera également quelques œuvres.

Nous accueillerons aussi l'association « De Crotelles au Faso » qui intervient au Burkina Faso. Avant de découvrir les sculptures d'artistes burkinabés, vous pourrez assister le **mardi 5 juillet à 18 h à la salle polyvalente du Hôme** à une conférence exposant les missions et les objectifs de l'association.

Venez nombreux contempler les créations des artistes venus exposer, et voter pour le prix du public de cette année. Le dépouillement sera effectué le dimanche 17 juillet à 18 h 30.



Joss



Annette Blais

Concours Alternatif de Littérature de Varaville (C.A.L.Va.)

Remise des prix - Cuvée 2015

Le 4 juin dernier, le jury de C.A.L.Va. a procédé à la remise des prix du concours de littérature qu'il anime depuis 2002. La cérémonie a eu lieu à la mairie, en présence de madame Anne-Marguerite Le Guillou, première adjointe. Comme l'année dernière, Jean-Paul et Christine Lamy, les instigateurs de ce concours, se sont joints à nous.

Notre concours rassemble toujours bon nombre d'écrivains amateurs : 72 candidats (le même nombre que l'an passé !), originaires de toute la Francophonie, nous ont envoyé leurs nouvelles. Reçus durant l'année 2015 et jusqu'en janvier 2016, les textes ont été lus et évalués par un jury composé de : Marie-Noëlle Camard, Yvette Lizion, Marie-Claire Ossipoff, Daniel Bru et Pierre Thiébot.

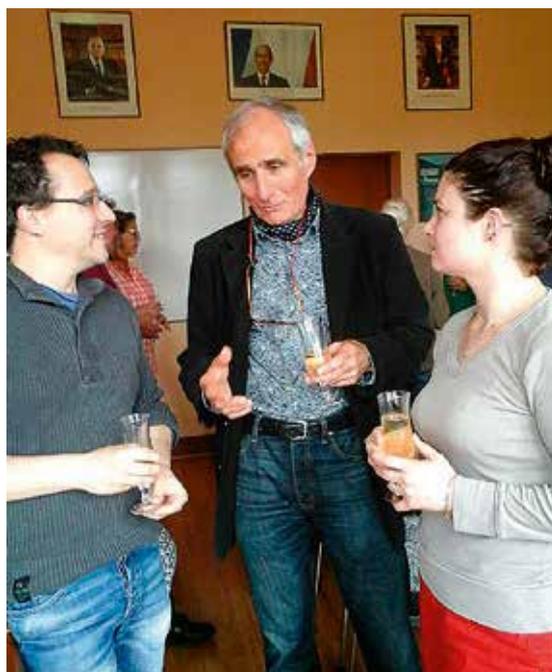
Trois auteurs ont été primés. Seul l'un d'entre eux a pu se déplacer. À la lecture des textes a succédé un cocktail offert par la Mairie, animé par des échanges passionnés autour de la littérature.

Nous vous souhaitons bonne lecture des nouvelles de nos trois lauréats, disponibles prochainement sur les sites internet de la mairie (www.varaville.fr) et de l'office de tourisme (www.ot-varaville.fr, rubrique « Loisirs culturels »).

En voici la liste :

- **Premier prix** : *Frère Philippe-Marie des Hirondelles*, par Martine Férachou.
- **Deuxième prix** : *Bibliophilie*, par Alain Dubois.
- **Troisième prix** : *Toute première fois*, par Dominique Dachicourt.

En espérant vous retrouver l'année prochaine pour une nouvelle édition.



Daniel Bru, responsable du concours, entouré d'Alain Dubois et sa compagne

TOURISME



Office de tourisme

Cet été, l'office de tourisme sera ouvert tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Nos activités sont toujours aussi multiples que diverses : accueil du public, inscriptions aux manifestations communales, réservations des courts des tennis, pour ne citer qu'elles.



Comme chaque année, nous participerons donc au bon déroulement des festivités proposées sur la commune par les différentes associations, mais

également aux sorties « Coquillages et crustacés » organisées conjointement avec la Maison de la Nature de Sallenelles et les randonnées pédestres et à vélo menées par les bénévoles de l'association Cap-Rando.

Pour plus de renseignements, notre site internet www.ot-varaville.fr vous apportera toutes les informations nécessaires, aussi bien à la page « Agenda » que dans les nombreuses rubriques proposées (loisirs, hébergements, etc.). Nous sommes également à votre écoute sur place à l'office de tourisme ou par téléphone au 02 31 24 73 83.

L'équipe de l'office de tourisme vous souhaite à tous un bel été ensoleillé.

Le secrétaire,
Raphaël Aldrovandi

Office de tourisme

39 bis avenue Président-René-Coty
14390 Varaville • Tél. / Fax 02 31 24 73 83
contact@ot-varaville.fr • www.ot-varaville.fr

CULTURE

Bibliothèque municipale

Avec toujours plus de nouveautés, nous espérons vous accueillir nombreux à la bibliothèque cet été.



Un polar vous tente ? Venez découvrir Franck Thilliez, Linwood Barclay ou Charlotte Link.

Si vous préférez retrouver Guillaume Musso, Marc Levy, Christian Signol, Sarah McCoy et bien d'autres, nous vous proposons leurs derniers romans.

Vous souhaitez lire spécialement un ouvrage ? Dîtes-le nous et nous chercherons à satisfaire votre appétit de lecteur soit en achetant ledit livre, soit en l'empruntant à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

De nombreux ouvrages (bandes dessinées, documents, romans) sont aussi à la disposition des enfants et des adolescents.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un très bel été.

Jours et heures d'ouverture :

- Le mercredi, de 15 h à 18 h.
- Le samedi, de 10 h à 12 h.

La responsable,
Geneviève Borré

Bibliothèque municipale

50 avenue Président René Coty
14390 Varaville • Tél. 02 31 91 03 27
bibliotheque.varaville@orange.fr
www.bibliotheque-varaville.fr



Bien-Être et Culture

Laissez-vous séduire par Bien-Être et Culture du 2 au 13 août avec son programme incontournable pour petits et grands.

Atelier de cerfs-volants, suivi d'un goûter

Mardi 2 août, de 14 h à 16 h. Rendez-vous square Varet (derrière l'office de tourisme). Inscription obligatoire à l'office de tourisme.

Atelier de peinture sur porcelaine, suivi d'un goûter

Jeudi 4 août, de 14 h à 16 h. Rendez-vous square Varet (derrière l'office de tourisme). Inscription obligatoire à l'office de tourisme.

6^e soirée musicale

Samedi 6 août, à 21 h. Chapelle Saint-Joseph (Le Hôme).

Duo Sfair

Piano voix (répertoire classique).
Final autour du verre de l'amitié.
Recette au profit de l'association Junior Solidarité. Ensemble, rompons l'isolement à l'hôpital des enfants atteints de cancer.



2^e année de découverte du golf

Samedi 13 août, de 15 h à 17 h. Golf de Cabourg - Le Hôme.

Pour enfants et adultes.

En collaboration avec le professeur du club. Matériel et balles de golf fournis. Inscription obligatoire à l'office de tourisme.

Soirée gospel

Samedi 13 août, à 21 h. Salle polyvalente du Hôme.

Final autour du verre de l'amitié.

Recette au profit de l'association Junior Solidarité. Ensemble, rompons l'isolement à l'hôpital des enfants atteints de cancer.

La présidente,
Catherine Stephenson

Bien-Être et Culture

Tél. 06 62 50 12 48
stephenson.catherine@gmail.com



Théâtre de la Côte Fleurie - Compagnie Lionel Chanu

Comme depuis 21 ans, le Théâtre de la Côte Fleurie sera bien présent cet été :

- Visites théâtralisées à Cabourg, les **12 et 19 juillet**, ainsi que les **2 et 9 août**.
- Représentations théâtrales à la Sall'In de Cabourg, le **16 juillet** et le **13 août** : *Sourires, rires et fous rires !*
- Visite théâtralisée à Dives-sur-Mer le **26 juillet**.



Le président,
Lionel Chanu

Théâtre de la Côte Fleurie - Compagnie Lionel Chanu

Tél. 02 31 91 98 47 / 06 14 23 75 33
lionelchanu@yahoo.fr
theatrecofefleurie.blogspot.com

SPORTS ET LOISIRS

Chancordanse

Programme 2016-2017 :

Salle polyvalente :

- Lundi de 14 h à 15 h : fitness.
- Mardi de 9 h 30 à 10 h 40 : posture souplesse.
- Mercredi de 18 h 45 à 19 h 45 : cours à déterminer.
- Mercredi de 19 h 45 à 20 h 45 : fitness.



Chancordanse

Inscriptions toute l'année
Professeurs : Sylvie Anne,
Magalie Têtefolle Lemoine

AS Varville Football / Houlgate

« Un championnat entaché par les mauvaises conditions climatiques fin 2015 – début 2016 et par les nombreux joueurs blessés qui occupent des postes clés, mais présents chaque dimanche sur la touche pour supporter les copains, aussi bien dans la défaite que dans la victoire. Nos entraînements sont toujours aussi sérieux et même plus maintenant (tous les jeudis à 19 h sur le terrain Jacques Péchaud, au Hôme, et en salle à Dives-sur-Mer). Nous gardons notre objectif premier et notre tradition : « les copains d'abord ».

Une très bonne nouvelle : notre terrain de football au Hôme est depuis peu classé à la Ligue de football de Basse-Normandie suite à un contrôle de celle-ci. Nous espérons désormais que le terrain sera respecté par tous mais aussi qu'une surveillance sera établie. Nous remercions les services techniques de la commune qui ont contribué à ce classement. Nous sommes également ravis d'accueillir actuellement sur notre terrain le club de l'AS Dozulé FC (un projet est en cours). Enfin, nous espérons un recrutement important pour la saison 2016/2017 afin de renforcer notre groupe.

Lors de notre repas, nous avons passé un très bon moment, avec remise de coupes, et tenons à remercier le comité des fêtes pour son étroite collaboration à cette soirée. Pour votre information, nous attirons votre attention sur le fait que ce repas est ouvert à toutes et à tous afin de faire connaissance avec notre groupe.

L'AS Varville est aussi retenue dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipe de France pour l'Euro 2016.

Vous souhaitez rejoindre une équipe de copains ? L'entraînement est prévu le jeudi à 19 h sur le terrain Jacques Péchaud, au Hôme (ou en salle à Dives-sur-Mer pendant l'hiver).

Sportives salutations.

Le président,
Vianney Klein



AS Varville Football / Houlgate
Tél. 02 31 45 37 85
home-varville.footeo.com

Tirs et Loisirs



Ce début de saison a été marqué par l'informatisation des demandes de licences. Si nous n'avons pas rencontré de problèmes de connexion et d'enregistrement, une vérification manuelle « année de naissance / catégorie de tireur », effectuée par la Fédération Française de Ball-Trap, a retardé la distribution des licences et posé quelques problèmes à nos tireurs pour l'achat de nouveau matériel et de cartouches. La situation est maintenant réglée et, dès la saison prochaine, les licences seront disponibles en début d'année.

Nous avons ouvert notre stand début mars et tenons à remercier notre ami JM et notre président qui ont œuvré pour embellir et améliorer davantage l'accueil.

Nous remercions les membres de l'association pour leur fidélité et souhaitons la bienvenue à tous nos nouveaux adhérents.

Notre programme a été défini avec monsieur le maire, dans le respect des périodes de congés, afin de ne pas nuire aux habitants et aux touristes nombreux aux périodes de ponts ou de vacances.

Le ball-trap est ouvert le samedi de 14 h à 19 h suivant le calendrier et, pour les personnes en possession d'un fusil qui veulent tester leur habilité, nous proposons des assurances pour la journée à 5 euros (indispensable et obligatoire pour tirer).

Il est impératif de téléphoner à notre président pour connaître la disponibilité des pas de tir sous peine de faire un déplacement inutile faute de places, la priorité étant donnée à nos membres actifs et licenciés. La saison se terminera le 24 septembre, juste avant l'ouverture de la chasse.

Le président,
Robert Lefèvre

Tirs et Loisirs

Tél. 06 07 64 92 54

Le Hôme Pétanque

C'était avec un peu d'appréhension que nous avons débuté l'année 2016 étant nouvellement affiliés à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Après un petit flottement, tout est rentré dans l'ordre et nous avons réussi à maintenir un esprit d'unité entre les licenciés et les membres du club.

Nous tenons à remercier le comité des fêtes qui nous a cédé la partie du local qui leur servait de réserve. Nous allons donc effectuer des travaux pour aménager un bureau et une salle de réunion.

Les 26 licenciés du Hôme Pétanque participent aux nombreuses sélections du comité départemental et de la ligue et obtiennent de très bons résultats que nous publierons en fin d'année.

Un calendrier des rencontres organisées sur Le Hôme est à votre disposition sur place ainsi qu'à l'office de tourisme. Nous envisageons d'organiser pendant la saison estivale un concours en doublettes ouvert à tous, les mercredis après-midis et des petits concours certainement les jeudis soirs qui se termineront autour d'un barbecue.

Nous rappelons que notre club est ouvert à tous, débutant ou joueur confirmé.

Nous invitons avec plaisir tous les amateurs à nous rejoindre pour faire une partie de boules ou simplement venir découvrir le club. Le prix de la carte de membre est fixé à 5 euros pour l'année.

Le président,
Patrick Thibout



VIE LOCALE

L'Amicale de Varaville

L'Amicale de Varaville convie toujours ses 130 adhérents pour un repas dansant tous les premiers mardis de chaque mois et pour un concours de belote qui réunit une centaine de joueurs tous les troisièmes mardis de chaque mois. Les autres mardis, c'est une trentaine de personnes qui se retrouvent l'après-midi dans la salle polyvalente du Hôme pour jouer aux cartes et à divers autres jeux.

Notre dernier repas avant la saison estivale aura lieu le mardi 7 juin et le dernier concours de belote le mardi 21 juin. Le repas dansant n'aura pas lieu en septembre mais le mardi 4 octobre. Quant au premier concours de belote, il est fixé au mardi 20 septembre.

Il est bien entendu que l'Amicale ne fonctionne pas pendant les mois de juillet et août. Nous nous retrouverons donc le mardi 6 septembre pour jouer aux cartes.

Nous souhaitons une bonne saison estivale à tous nos adhérents.

Le président,
Patrick Thibout



Trait d'Union

Après les deux mois estivaux, notre association reprendra ses activités le jeudi 15 septembre 2016, puis nous nous réunirons tous les jeudis de l'année, de 14 h 30 à 18 h 30, à la salle polyvalente du Hôme.

Que vous soyez installé depuis longtemps sur la commune ou bien nouvel arrivant, n'hésitez pas à nous contacter au 02 31 91 03 09. Nous serons ravis de vous accueillir une fois par semaine afin de partager d'agréables moments dans la bonne humeur en jouant à différents jeux (belote, triominos, etc.) et avec le traditionnel goûter.

Nous vous souhaitons à tous un bel été ensoleillé et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

La présidente,
Andrée Couturier



Comité des fêtes

Nous pouvons déjà faire le bilan de la première moitié de l'année. Les diverses manifestations se sont bien déroulées.

La belote a connu un beau succès, tout comme la soirée choucroute.

La foire à tout du Hôme s'est déroulée sous un temps agréable avec un peu de pluie en fin d'après-midi.

La chasse aux œufs n'a pas eu l'honneur d'une météo clémente, mais les enfants présents ont pu se délecter de 25 kilos de chocolats.

L'assemblée générale est toujours l'occasion de remercier tous les bénévoles.

La foire à tout du bourg, avec une vingtaine d'exposants, a connu une météo très capricieuse mais nous avons été bien soutenus par les habitants du bourg venus nombreux à la restauration.

Samedi 28 mai, une nouveauté cette année, la fête des Varavillais qui a eu lieu au bourg et a pu accueillir les habitants de toute la commune pour un repas partagé entre voisins.

Agenda des manifestations du deuxième semestre :



Dimanche 10 juillet aura lieu la 16^e édition de l'auto-rétro au stade Jacques Péchaud où nous espérons avoir le même succès qu'en 2015. Cette année encore, de nombreuses activités seront au programme (bénédiction et défilé des véhicules, fanfare, accordéoniste, groupe de danse, concours d'élégance, mascottes) et, comme chaque année, vous pourrez manger saucisses, frites, sandwiches...

Samedi 30 juillet aura lieu notre soirée dansante avec les « Thunders » à partir de 20 h 30 (entrée gratuite).

Samedi 6 août, la foire à tout semi-nocturne de 15 h à 23 h au stade Jacques Péchaud ; nous vous y attendons nombreux. N'attendez plus pour vous inscrire.

Dimanche 9 octobre, loto à la salle polyvalente.

Dimanche 6 novembre, bourse aux jouets et à la puériculture à la salle polyvalente.

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne saison estivale.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous serons heureux de vous compter parmi nos bénévoles.

Le président,
Bernard Grassi

Comité des fêtes

Tél. 06 60 34 50 14

comitedesfetes.varaville@gmail.com

ASSOCIATIONS DE DÉFENSE ET DE PROTECTION

La Tribu de Sapeur

L'association la Tribu de Sapeur entame cette année sa 7^e année d'existence. Mais c'est une nouvelle étape que vit en ce moment l'association puisque sa mascotte n'est plus. Sapeur s'est en effet éteint le 1^{er} mars dernier, laissant un grand vide.

Pour autant, l'association continue d'œuvrer pour prendre en charge des animaux abandonnés, maltraités ou trouvés errant. Le refuge accueille une quarantaine de chiens, des chats et quelques chatons.



Pour accueillir tous ces animaux, le refuge compte 31 boxes. Après des années de travaux, le refuge est enfin terminé.

Le 22 mai dernier, nous avons organisé une grande promenade à la plage. Une trentaine de bénévoles ont encadré les chiens du refuge pour que ceux-ci puissent découvrir les joies de la plage et des baignades. Les autres jours, les bénévoles sont également les bienvenus pour promener les chiens entre 14 h et 18 h.

Aussi, le week-end des 18 et 19 juin, le refuge a organisé ses portes ouvertes. Une occasion pour chacun de venir découvrir le refuge et les animaux proposés à l'adoption.

La présidente,
Alice Tabut

Refuge-fourrière de la Tribu de Sapeur

Les Grands Baux - Route de Caen (D513)
14390 Varaville
Tél. 06 50 96 39 60 / 09 81 88 47 33
www.latribudesapeur.com

Association pour la défense et la protection de la commune de Varaville

Association pour la sauvegarde du marais de Varaville et de ses environs

La Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives (CCED) fait modifier par les services de l'État le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) intervenu à la suite des drames dus à la tempête Xynthia en 2010 dans le but de pouvoir rendre à nouveau constructibles des terrains situés à Cabourg, Dives-sur-Mer et Varaville.

Le conseil municipal de Varaville a en conséquence prescrit par délibération du 30 mars 2016 une révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Une enquête publique aura donc lieu probablement cet été et la révision ainsi décidée est destinée à rendre notamment constructibles des terrains situés au Hôme et actuellement classés en zones inconstructibles pour des raisons environnementales et pour des raisons de dangerosité du secteur afin que la société Matmut puisse entre autres y construire une centaine de maisons supplémentaires sur le terrain lui appartenant en face de la mairie... Nous ne pouvons bien évidemment qu'émettre les plus grandes réserves au sujet de cette révision du PLU. Ces terrains font en effet partie intégrante du marais de la Dives et de Varaville, et sont donc à protéger en tant que tels. Ils sont en outre et par le fait même humides et la nappe phréatique affleure en de nombreux endroits ; ils sont inondables en cas de pluies importantes, ce qui n'est pas rare en Normandie. De plus, la Dives n'est pas loin et peut déborder et provoquer elle aussi des inondations jusqu'à cet endroit. La salubrité et la sécurité publique des personnes et des biens seraient plus qu'aléatoires si des constructions pouvaient y être autorisées. Il convient de garder en mémoire les drames qui se sont passés dans le midi de la France et ce qui s'est passé en 2010 lors de la tempête Xynthia ! L'aspect aéré et agréable de la commune doit être préservé bien évidemment à tout prix partout et quoiqu'il arrive.

Lorsque l'enquête publique aura lieu, il conviendra aux personnes qui le souhaitent d'aller inscrire des observations au registre d'enquête qui sera ouvert à cet effet à la mairie. Nous les en remercions.

La colonie Béthanie des sœurs de Saint-Vincent de Paul, située rue Guillaume le Conquérant au Hôme-sur-Mer, a été mise en vente et nous espérons qu'un nouveau projet d'intérêt général pour la commune puisse également la remplacer. Il conviendra là encore de vérifier lors de l'enquête publique sur la révision du PLU que les règles qui y seront inscrites conviennent bien à un tel projet.

La gestion du golf du Hôme - Cabourg étant en déficit, son avenir semble pouvoir être compromis, ce qui serait une catastrophe pour les habitants et l'environnement de Varaville. Une délégation de service public avait été signée l'été dernier pour une durée d'un an entre les parties concernées (association du golf, syndicat et communes de Cabourg et Varaville) et nous souhaitons qu'une solution viable et durable ait été trouvée. Nous demandons de toute manière aux autorités compétentes de tout mettre en œuvre pour que notre golf qui est ancien et qui constitue un des attraits touristique, environnemental et prestigieux de la CCED, survive coûte que coûte. Cet espace naturel admirable et riche écologiquement doit continuer à vivre et à être protégé efficacement quoiqu'il arrive. La révision du PLU devra bien sûr garantir cette protection grâce à des règles strictes et efficaces.

Nous vous souhaitons un bon été.

Les présidents,
Emmanuel Lochet et Évelyne Bruneau

Association pour la défense et la protection de la commune de Varaville

La Serpolette - Rue Henri Deicke - 14390 Varaville

Association pour la sauvegarde du marais de Varaville et de ses environs

10 avenue du Grand Hôtel - 14390 Varaville

ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

Amicale des propriétaires du Hôme-Panoramas



Extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h

Une mesure controversée

L'Amicale mène l'enquête

Lors de notre assemblée générale du 16 avril dernier, Gérard Lesuisse, président, a remercié le maire Joseph Letorey pour sa présence et en a profité pour remercier la municipalité pour le déploiement de la fibre optique qui permet à chaque résident qui le souhaite de bénéficier du très haut débit pour 29,90 € par mois et 39,90 € par mois avec le téléphone et la télévision auprès de l'opérateur Coriolis.

Pour autant, nous regrettons toujours les difficultés de réception de la téléphonie mobile sur notre quartier. Le maire s'est engagé à saisir les opérateurs pour leur proposer un terrain situé dans les marais qui pourrait accueillir une antenne adaptée visant à améliorer cette réception. Espérons qu'ils seront sensibles à cette proposition.

En attendant la mise en place d'une antenne sur la commune, il existe des boîtiers Femto disponibles chez les opérateurs de téléphonie. Branchés sur votre box, ils servent de relais pour permettre une meilleure réception des téléphones portables.

Enquête sur l'extinction de l'éclairage public :

La municipalité de Varaville a décidé l'extinction de l'éclairage public de la commune entre 23 h et 6 h pour des raisons d'économie. Le maire justifie sa décision par la diminution de 100 000 € de la dotation financière de l'État à notre commune, soit une baisse de 10% de son budget de fonctionnement. À la recherche d'économie pour faire face à cette diminution de ses recettes, la municipalité a fait ce choix qui correspond à une économie de 20 000 € (pour mémoire, il aurait fallu augmenter les impôts locaux de 3% pour compenser cette dépense puisque 1% d'impôts correspond à 7 000 €). Mais cette décision a soulevé de vives réactions.

Pour certaines personnes, cela crée un sentiment d'insécurité. D'autres ne comprennent pas l'importance des investissements réalisés pour mettre en place un nouvel éclairage de qualité et économique parallèlement à l'enfouissement des réseaux aériens si c'est pour l'éteindre lorsqu'il fait nuit. D'autres, enfin, sont favorables à cette mesure.

L'Amicale a donc décidé de mener l'enquête.

À ce jour, 75% des personnes ayant répondu à cette enquête sont opposées à la mesure mais avec un consensus d'acceptation pour raison économique avec un horaire plus tardif de fermeture comme 23 h 30 ou minuit jusque 6 h 30 - 7 h toute l'année.

Depuis le lancement de notre enquête, la municipalité a modifié les horaires d'extinction de l'éclairage désormais de 23 h à 6 h en hiver et de minuit à 6 h en été.

Nous vous invitons à participer à cette enquête afin de l'affiner en vous rendant avant le 31 août 2016 sur notre blog : amicaledespanoramas.wordpress.com.

Informations diverses :

- Avenue des Devises. Suite à l'abandon de la liaison routière entre le CD 513 et le CD 514 (avenue Président René Coty), le rond-point initialement prévu à l'angle avec l'avenue des Devises est également abandonné. Par contre, les études pour l'aménagement de cette voie mitoyenne entre Varaville et Cabourg vont être engagées. L'Amicale considère qu'un aménagement de cette intersection reste indispensable. Le maire a renouvelé son engagement d'associer l'Amicale à ces études car l'avenue des Devises est une voie interne à notre quartier des Panoramas dont l'aménagement doit être particulièrement réfléchi et soigné aux fins de répondre aux besoins de ses différents usagers (résidents, touristes, enfants, cyclistes, cavaliers...) tout en respectant les trottoirs herbus, une des caractéristiques des Panoramas, et un aspect paysager.
- L'Amicale a signalé le manque de 20 mètres d'enrobé en haut de l'avenue de la Mer pour permettre un accès plus aisé pour les personnes handicapées au banc installé notamment à leur intention.
- L'Amicale a signalé les puisards bouchés, notamment ceux de la rue Léon Pican.
- L'Amicale a rappelé sa suggestion d'une table d'orientation sur la dune à l'emplacement des bancs installés en haut de l'accès au poste de secours n°3.
- L'Amicale suggère de dénommer l'espace pique-nique rue Léon Pican au pied de l'accès au poste de secours n°3 et vous invite à faire des propositions en vous rendant sur notre blog.
- Golf : la décision a été prise de lancer une Délégation de Service Public afin de confier la gestion de cet équipement sportif à une société spécialisée en vue de le pérenniser en assurant son développement.

Boîtes à livres

L'Amicale devrait concrétiser dès cet été son projet de mise en place de « boîtes à livres » pour permettre aux usagers de la plage et plus largement aux résidents des Panoramas d'emprunter des livres mais aussi d'en déposer dans une démarche conviviale de partage de lecture.

Notre prochain rendez-vous 2016 : l'Estivale de l'Amicale le samedi 6 août à 18 h

Pique-nique rue Léon Pican, à côté du parking, sur l'espace vert au pied de l'accès au poste de secours n°3 (dans une salle municipale, en cas de mauvais temps).

Pour adhérer à notre association, il vous suffit d'adresser un chèque de 10 euros à l'ordre de notre trésorier : Docteur Jean-Luc Pouille, 25 avenue de la Mer – Le Hôme-Panoramas – 14390 Varaville.

Le président,
Gérard Lesuisse

Amicale des propriétaires de la Résidence des Manoirs de la Côte

Cette association a pour but de défendre les intérêts de ses membres dans le respect de l'intérêt général de la commune de Varaville, de contribuer à leur information, notamment par des contacts réguliers avec l'équipe municipale, de susciter des liens d'amitié entre eux, de faire connaître ses points de vue et de participer à la protection de l'environnement.

Nous sommes très attachés à notre cadre de vie et à cette jolie commune du Hôme, et toujours prêts à vous informer et à relayer vos demandes, même si elles sont critiques, auprès de M. le maire, toujours à l'écoute et disponible au dialogue.

Lors de notre assemblée générale du 22 mai 2015 à la salle polyvalente, nous avons invité les personnes ne faisant pas partie de l'association, ce qui nous a permis de débattre autour du pot de l'amitié et d'enrichir notre réflexion et, par la même occasion, d'augmenter le nombre de nos adhérents.



Pour rejoindre notre association, veuillez prendre contact avec le président (tél. 06 64 81 67 78 - sma.boyer@laposte.net). La cotisation, décidée en assemblée générale, est fonction des actions que nous entreprenons.

Le président,
André Boyer

Association des propriétaires du lotissement Saint-Joseph

L'assemblée générale ordinaire de l'association des propriétaires du lotissement Saint-Joseph aura lieu le samedi 6 août 2016 à 17 h à la mairie du Hôme. Nous aurons ensuite le plaisir de nous retrouver pour clôturer cette assemblée à notre dîner annuel que nous organiserons dans une des auberges gastronomiques proche de Varaville.



Comme chaque année, nous distribuerons dans vos boîtes aux lettres à la mi-juillet notre dépliant avec une photographie de notre lotissement depuis notre création en 1974. Nous pourrions voir sur cette photo prise au milieu des années 70 les quelques maisons déjà présentes, l'absence du Codec et un paysage composé de dunes recouvertes d'une végétation bien maigre. Notre règlement de lotissement imposait la plantation d'arbres et de haies le long des clôtures. Nous pouvons nous féliciter d'avoir transformé ce paysage avec toute cette verdure dans nos jardins depuis 40 ans.

Nous assistons aujourd'hui à la remise en cause des règles de lotissement par la nouvelle loi Alur mise en place par le gouvernement actuel et nous espérons que notre lotissement ne subira pas à l'avenir une division des terrains entraînant inexorablement bétonnage et réduction des zones boisées.

Le président,
Olivier Vernhes

DIVERS

Normandie Relax



L'association Normandie Relax a pour objectif de pratiquer la sophrologie et donc la relaxation, mais aussi la méditation. Autrement dit, comment, avec des gestes

simples, détendre facilement et rapidement votre corps et votre mental.

Très vite, la pratique régulière va aider à :

- Un état de détente.
- Mieux dormir.
- Faire tomber l'anxiété et l'angoisse.

- Vous faire faire l'expérience d'un état de paix, de sérénité, qui, à la longue, va s'installer et remplacer le stress habituel.

- Appréhender les situations plus sereinement avec des réactions plus justes et mieux adaptées.

Seront aussi abordées les techniques de respiration et, dans un second temps, la concentration, la sophrologie, la méditation.

Une pratique régulière permet une mise en œuvre opérationnelle, d'où l'intérêt d'un cours en séances réparties efficacement sur l'année. Ce cours est accessible à tous

et à toutes, quel que soit l'âge.

Trois horaires de cours le lundi : 11 h, 18 h et 18 h 45, à la salle polyvalente du Hôme.

Tarif adapté : 12 euros la séance de 40 minutes par carte de 10 séances.

Le président,
Christian Perrotin

Normandie Relax

Christian Perrotin – Sophrologue
Centre médical et paramédical
1A avenue du Grand Hôtel
14390 Varaville - Tél. 06 08 48 01 19

COLLECTE DES DÉCHETS



Communauté de Communes
Estuaire de la Dives

**EMBALLAGES
ET PAPIERS
à recycler**



UNIQUEMENT BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



EMBALLAGES EN CARTON



BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUTS LES PAPIERS
Journaux, magazines,
publicités, catalogues, livres, cahiers,
enveloppes, courriers...



A jeter dans votre poubelle
ordinaire ou à déposer
à la déchetterie

Non recyclés



A jeter dans
votre poubelle
ordinaire

Non recyclés



**EMBALLAGES
EN VERRE
à recycler**



BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



Dans notre commune, quatre
conteneurs sont à votre
disposition : à la mairie,
avenue Général Leclerc,
au poste de secours n°3
et au bourg.

Les déchets verts

Les déchets verts doivent être contenus dans des sacs, fournis par la CCED sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte de déchetterie.

Les branchages d'un diamètre inférieur à 30 mm sont acceptés et doivent être liés en fagots.

Les déchets en vrac ne seront pas ramassés.



Les sacs, les bacs et les déchets verts doivent être sortis au plus tôt à 19 h la veille du jour de la collecte et avant 5 h le jour de la collecte.

Les policiers municipaux peuvent verbaliser l'abandon d'ordures sur la voie publique

Un décret* a modifié les différentes infractions et sanctions relatives aux abandons d'ordures sur la voie publique. Il donne également de nouveaux pouvoirs de verbalisation aux policiers municipaux.

Désormais, « (...) est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation » (art. R 633-6, code pénal- CP). Cette infraction est maintenant punie d'une amende pouvant s'élever à 450 €, au lieu de 150 € précédemment. La nouvelle contravention peut être constatée par les policiers municipaux et faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 € (art. R 15-33-29-3 du code de procédure pénale - CPP modifié).

Rappel : les policiers municipaux peuvent également constater l'infraction, qui consiste à « embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant, sans nécessité, des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage » ; cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (art. R. 644-2, CP ; R. 15-33-29-3, CPP, modifié). Il en est de même pour l'infraction consistant à « déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures » (art. R. 632-1, CP).

* Décret n° 2015-337 du 25/03/2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets.

Calendrier des collectes

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016 :

	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
Le Hôme	Ordures ménagères		Déchets verts *	Ordures ménagères	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Le bourg		Ordures ménagères	Déchets verts *		Déchets recyclables	Ordures ménagères
Chemin des marais	Ordures ménagères					Déchets recyclables

* Ramassage des déchets verts les mercredis du 16 mars au 9 novembre 2016

Du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Le Hôme		Ordures ménagères	Déchets verts *	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Le bourg		Ordures ménagères	Déchets verts *	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Chemin des marais	Ordures ménagères				Déchets recyclables

La déchèterie de Périers-en-Auge est ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- Du 1^{er} novembre au 31 mars, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.
- Du 1^{er} avril au 31 octobre, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45 (sauf le samedi, 16 h 45).

Les encombrants

Quand ?

Enlèvement les **jeudis 14 juillet, 8 septembre et 10 novembre 2016.**

Où ?

Les objets encombrants sont à déposer devant chez vous, sur votre trottoir, après 19 h 30 la veille du jour de collecte.

Pour qui ?

La collecte des encombrants est réservée aux particuliers. Les professionnels doivent déposer leurs déchets en déchèterie.

Heures d'ouverture des déchèteries

Du 1 ^{er} mars au 30 septembre	Le Hôme Avenue Général Leclerc	Le bourg Avenue de la Libération
Lundi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h	9 h - 12 h
Samedi	14 h - 18 h 30	9 h - 12 h

Du 1 ^{er} octobre à fin février	Le Hôme Avenue Général Leclerc	Le bourg Avenue de la Libération
Lundi	9 h 30 - 12 h	14 h - 17 h 30
Jeudi	14 h - 17 h 30	9 h 30 - 12 h
Samedi	14 h - 17 h 30	9 h 30 - 12 h



AGENDA

Juillet

Mardi 5

Conférence sur les missions de l'association De Crotelles au Faso
(18 h, salle polyvalente)

Du samedi 9 au dimanche 17

34^e exposition de peinture et sculpture
(15 h à 19 h, salle polyvalente)

Dimanche 10

16^e auto-rétro
(9 h à 18 h, stade Jacques Péchaud)

Lundi 25

**Sortie de découverte
« Coquillages et crustacés »**
(9 h 30 à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme)

Mardi 26

**Randonnée pédestre
« Les cigognes du château »**
(9 h à 16 h, rendez-vous devant l'église du bourg)

Samedi 30

Soirée dansante
(20 h 30, salle polyvalente)

Août

Mardi 2

Atelier de cerfs-volants
(14 h à 16 h, square Varet)

Jeudi 4

Atelier de peinture sur porcelaine
(14 h à 16 h, square Varet)

Samedi 6

Foire à tout semi-nocturne
(15 h à 23 h, stade Jacques Péchaud)

Samedi 6

6^e soirée musicale
(21 h, chapelle Saint-Joseph)

Mercredi 10

**Sortie de découverte
« Coquillages et crustacés »**
(9 h 30 à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme)

Jeudi 11

**Balade VTT
« Au hasard des dunes »**
(10 h à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme)

Samedi 13

2^e année de découverte du golf
(15 h à 17 h, golf de Cabourg – Le Hôme)

Samedi 13

Soirée gospel
(21 h, salle polyvalente)

Mardi 16

**Randonnée pédestre
« L'écurie des charmes »**
(9 h à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme)

Octobre

Dimanche 9

Loto
(13 h 30, salle polyvalente)

Novembre

Dimanche 6

Bourse aux jouets et à la puériculture
(9 h à 17 h, salle polyvalente)

Décembre

Vendredi 18

Noël des enfants
(18 h, salle polyvalente)

Samedi 31

Réveillon
(20 h, salle polyvalente)

**Pour plus de renseignements,
contactez l'office de tourisme**
au 02 31 24 73 83 ou rendez-vous
sur le site internet www.ot-varaville.fr.



Mairie

Le secrétariat est ouvert tous les matins, de lundi au samedi, de 9 h à 12 h, et le mercredi après-midi, de 14 h à 17 h.

2 avenue du Grand Hôtel
Tél. 02 31 91 04 74 - Fax 02 31 91 94 44
mairie.varaville@wanadoo.fr
www.varaville.fr

Permanence des élus

Le maire : Joseph Letorey

- Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h.
- Sur rendez-vous en mairie.

Les adjoints :

Anne-Marguerite Le Guillou,
Jean Lebègue, Vincent Grosjean
- Sur rendez-vous en mairie.

Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives (CCED)



Communauté de Communes
Estuaire de la Dives

ZAC de la Vignerie - Rue des Entreprises
BP 10056 - 14165 Dives-sur-Mer Cedex
Tél. 02 31 28 39 97
accueil@cc-estuairedeladives.fr
www.cc-estuairedeladives.fr

Numéros utiles



Office de tourisme / Agence postale communale

39 bis avenue Président
René Coty
Tél. / Fax 02 31 24 73 83
contact@ot-varaville.fr
www.ot-varaville.fr



Bibliothèque municipale

50 avenue Président René Coty
Tél. 02 31 91 03 27
bibliotheque.varaville@orange.fr
www.bibliotheque-varaville.fr

Médecin

Dr Moulin-Stark Émilie
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 24 45 27

Kinésithérapeutes - Masseuses

Aumont Virginie et Ledorze Marion
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 43 99 83

Chirurgiens-dentistes

Dr Hamelin François
15 avenue du Général Leclerc, à Cabourg
Tél. 02 31 91 90 09

Dr Hurlé Nadine
57 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 06 09

Dr Lemaréchal Jean-Robert
55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

Dr Lemonnier Caroline
Résidence Rimbaud - Allée des Poètes,
à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 47 33

Dr Vicogne Frédéric
55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

Infirmières

Gourdin Sylvie et Vassort Hélène
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02.50.10.95.78

Ostéopathes

Fouques Milène et Pottier Laure
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 31 43 90 72

Sophrologue

Perrotin Christian
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 06 08 48 01 19

Praticienne en psychothérapie et hypnose

Lemasle Mathilde
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 06 62 49 15 40

Diététicienne-nutritionniste

Gougeon Marine
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 02 50 53 63 56

Réflexologue plantaire

Duval Claudia
1A avenue du Grand Hôtel, à Varaville
Tél. 07 83 09 94 98

Vétérinaires

Dr Boulicault-Sichman Anne-Marie
10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 40 00

Dr Herrmann Valérie
7 avenue de Paris,
à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 00 13

Dr Sourbé Pascal
10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 48 48

Ambulances (Inter Ambulances)

22 rue du Champ-de-Foire, à Dives-sur-Mer
Tél. 02 31 24 15 15

Artisan Bruno Mary Taxi

Tél. 06 85 08 30 63

La Tribu de Sapeur

(refuge et fourrière pour chiens)
Les Grands Baux - Route de Caen, à Varaville
Tél. 06 50 96 39 60 / 09 81 88 47 33

Numéros d'urgence

Police municipale

Tél. 02 31 24 08 00

Gendarmerie nationale

Tél. 17 / 02 31 15 07 28

Pompiers

Tél. 18

SAMU

Tél. 15

Centre anti-poisons de Rouen

Tél. 02 35 88 44 00

Enedis (urgence dépannage électricité)

Tél. 09 726 750 14

GrDF (urgence sécurité gaz)

Tél. 0 800 47 33 33

SAUR (urgence dégâts des eaux)

Tél. 02 14 37 40 09



MAIRIE DE VARAVILLE

2 avenue du Grand-Hôtel • 14390 Varaville

Tél. 02 31 91 04 74 • Fax 02 31 91 94 44

mairie.varaville@wanadoo.fr • www.varaville.fr